



PV

Séance du Conseil Municipal

5 septembre 2025

Le cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (12) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean- Louis, FAUGERES Karine

Absents excusés (3) : DURAND Joelle, DUCROS Alexandre, , BLANC-ANTES Danielle,.

Pouvoirs (1) : Mme BLANC-ANTES Danielle à Mme FRAYSSINET Sylvie

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PIETROPOLI

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2025
- Finances :
 - Plan de financement Vidéoprotection
- RH :
 - Mise à jour du tableau des effectifs
- Scolaire :
 - Subvention pour les frais pédagogiques année scolaire 2025/2026
 - Cantine à 1 €
- Patrimoine - Urbanisme :
 - ⇒ Régularisation cession impasse du Terrier
 - ⇒ Régularisation parcelles BE0157 et BE0158 lieu-dit La Bouysse
 - ⇒ Cession chemin rural lieu-dit La Bouysse
- Questions et information diverses.
 - Voie Verte

M. MARTY demande autorisation de rajouter la motion de soutien aux pharmacies – approuvé

I. Approbation du PV de séance du 19 juin 2025 transmis pour relecture

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

II. SEANCE :

2025D33 –PLAN DE FINANCEMENT VIDEOPROTECTION

Par délibération du 17 mai 2024, les élus du conseil municipal ont validé l'installation d'un système de vidéoprotection pour un montant global de 16 000 € H.T. Il convient désormais d'approuver le plan de financement prévisionnel, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

FINANCEURS	TAUX DE FINANCEMENT	MONTANT € H.T.
ETAT (DETR)	50%	8 000.00 €
DEPARTEMENT DU TARN (FDT)	30% des zones éligibles	4 300.00 €
AUTOFINANCEMENT	23%	3 700.00 €
TOTAL TRAVAUX	100%	16 000.00 €

La Mairie a d'ores et déjà obtenu l'accord de financement au titre de la DETR à hauteur de 50%. Le Département du Tarn participe uniquement lorsque les caméras concernent un bâtiment public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune de Monestiés:

- ⇒ Adopte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus
- ⇒ Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2025D34 – MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux différents mouvements de personnel, notamment les départs à la retraite ou disponibilité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Le tableau ci-après recense l'ensemble des propositions d'évolution, à savoir :

- Création d'un poste d'agent d'accueil – état civil – urbanisme : en vue du départ à la retraite de la secrétaire en avril 2026, tenant compte de son solde de congés et CET, et compte tenu de l'expertise nécessaire sur ce poste, il vous est proposé de créer ce poste pour cette période de transition.
- Le service technique a enregistré le départ de 2 agents : le responsable du service en disponibilité pour convenances personnelles depuis avril et un départ à la retraite au 1^{er} juillet. La procédure de recrutement a permis de retenir la candidature de 2 agents titulaires de la FPT ; Il vous est proposé d'adapter le tableau des effectifs au regard de leur grade :
 - Suppression des postes vacants au grade de Technicien ppal 2^{ème} classe et d'adjoint technique ppal 1^{ère} classe (grades détenus par les agents partis)
 - Création d'un poste au grade d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe et un second au grade d'adjoint technique.
- Au vu de la fréquentation à la cantine, il est nécessaire de pérenniser le poste d'aide à la préparation et distribution des repas à hauteur de 12/35^{ème} au grade d'adjoint technique.

Commune de Monestiés (81640 Tarn)
Séance 5 septembre 2025

Filière	GRADE	Catégorie	Tableau au 1er juillet 2025			EMPLOI	Proposition au 1er septembre 2025			
			Effectif	Quotité	ETP		Modif	Nouvel effectif	Quotité	ETP
Administrative	Attaché territorial	A	1	TC	1	Secrétaire Générale		1	TC	1
	Redacteur ppal 1ère classe	B	1	TC	1	Secrétaire Générale		1	TC	1
	Rédacteur	B	1	TC	1			1	TC	
	Adjoint administratif	C				Agent d'Etat Civil Urbanisme et Accueil	1	1	TC	1
	Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	TC	1	Agent d'Etat Civil Urbanisme et Accueil		1	TC	1
	Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1	TC	1	Chargée de communication et relations auprès des administrés		1	TC	1
Technique	Adjoint Technique	C	1	TC	1	Agent d'entretien et polyvalent pour les écoles		1	TC	1
	Adjoint Technique	C	1	TNC 24/35	0.69	Agent d'entretien et polyvalent pour les écoles		1	TNC 24/35	0.69
	Adjoint Technique	C	1	TC	1	Agent polyvalent du service technique	1	2	TC	2
	Adjoint technique	C				Aide cantine	1	1	TNC 12/35	0.34
	Adjoint Technique ppal 2ème classe	C	1	TNC 30/34	0.86	Agent polyvalent des écoles et médiathèque		1	TNC 30/35	0.86
	Adjoint Technique ppal 2ème classe	C				Responsable du ST	1	1	TC	1.00
	Adjoint Technique ppal 1ère classe	C	2	TC	2	Agent polyvalent du service technique	-1	1	TC	1
	Technicien ppal 2ème classe	B	1	TC	1	Responsable du ST	-1	0	TC	0
Social	ATSEM	C	1	TNC 28/34	0.8	ATSEM		1	TNC 28/35	0.8
	TOTAL ETP				12.34					12.69

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à la majorité des membres présents et une abstention (JP ROUTHE), le conseil municipal de la commune de Monestiés:

- ⇒ Valide la mise à jour du tableau des effectifs selon le détail ci-dessus exposé
- ⇒ Valide la création d'un poste d'agent d'accueil, état civil, urbanisme et affaires générales au grade d'adjoint administratif à temps complet,
- ⇒ Valide la création de 2 postes à temps complet pour le service technique : un adjoint technique ppal 2^{ème} classe et un second au grade d'adjoint technique
- ⇒ Valide la suppression des postes à temps complet vacants au service technique : Technicien ppal 2^{ème} classe et d'adjoint technique ppal 1^{ère} classe
- ⇒ Valide la création d'un poste d'adjoint technique pour la cantine à temps non complet 12/35^{ème}
- ⇒ Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2025D35 – SUBVENTION ECOLE FRAIS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'il était accordé une participation, au titre du budget pédagogique consenti à l'école de 50.00 € par élève pour l'année scolaire 2024 – 2025. Les dépenses afférentes concernent notamment la prise en charge des transports pour se rendre aux rassemblements ou activités sportives (piscine par ex).

Mme BEZIN, directrice de l'école, nous a informé que le nombre d'élèves inscrits est de 87 pour cette nouvelle année scolaire. Ce nombre est encore susceptible d'évoluer jusqu'à la date du conseil, compte tenu des inscriptions tardives ...

Commune de Monestiés (81640 Tarn)
Séance 5 septembre 2025

Il vous est proposé de reconduire le montant de la participation pour les frais pédagogiques à hauteur de 50 € pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026, soit 4 350 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune de Monestiés:

- ⇒ Valide la participation au titre du budget pédagogique à l'école de Monestiés pour l'année scolaire 2025-2026 à hauteur de 50 € par élève
- ⇒ Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2025D36 – CANTINE A 1 €

La Commune a validé lors de la séance du 30 septembre 2022, le dispositif de la cantine à 1 € pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2022.

En effet, depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Cette aide financière est destinée aux communes rurales qui perçoivent la dotation de solidarité rurale-péréquation, et qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles maternelles et primaires.

A ce jour, et depuis 2022, la tarification sociale est la suivante :

Quotient CAF (en €)	Tarification Cantine
De 0 à 699	0.80€
De 700 à 999	1€
A partir de 1000	4.10€
Extérieur	4.10€

Pour l'école de Monestiés, 15 enfants en moyenne sur cette période ont pu bénéficier de ce dispositif représentant 20% du nombre de repas facturés. L'Etat verse une participation à hauteur de 3 €/repas facturé à ce tarif ce qui représente un effort financier de 0.10 € / repas pour la Commune par rapport au coût d'achat des repas à l'EHPAD.

Aussi, il vous est proposé de solliciter la reconduction de ce dispositif dans le cadre d'une nouvelle convention triennale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune de Monestiés:

- ⇒ Valide la proposition de reconduction de la convention triennale selon les dispositions exposées ci-dessus
- ⇒ Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2025D37 – CESSION IMPASSE DU TERRIER

En date du 17 mai 2024, le conseil municipal a validé la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'impasse du Terrier en vue de la cession à M. DEDIEU Bastien.

Ce dernier a procédé à la vente de son bien immobilier au profit de Mme MILLION Nicole et M. MORO Stéphane.

Commune de Monestiés (81640 Tarn)
Séance 5 septembre 2025

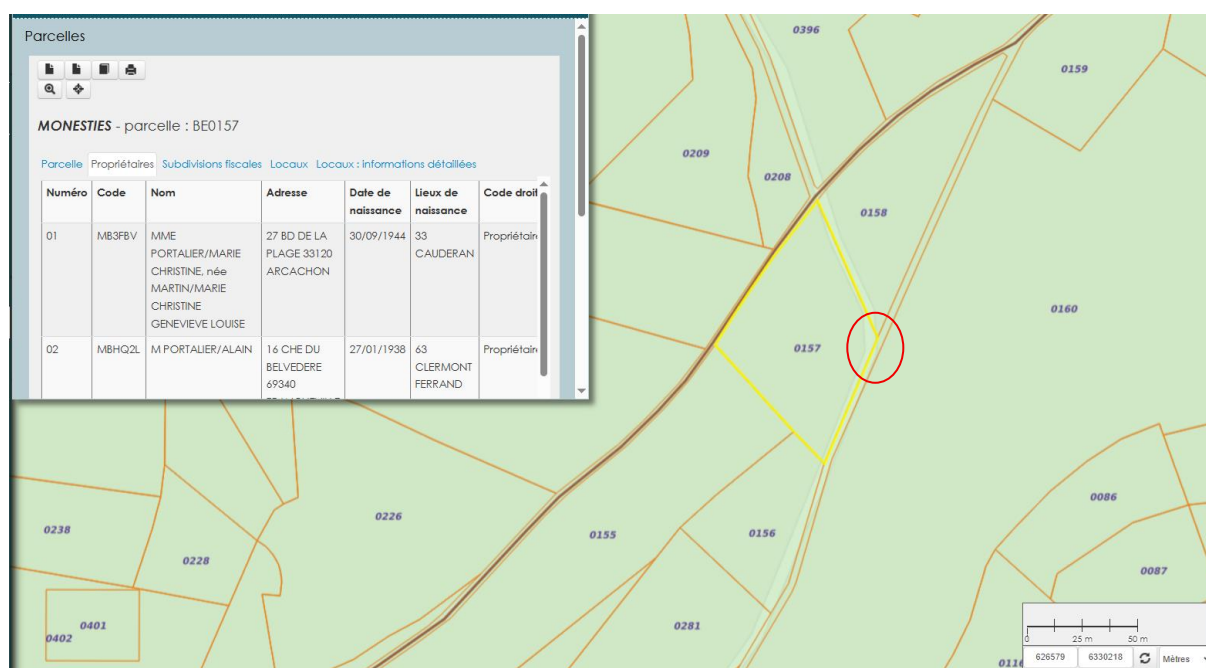
Aussi, afin de finaliser l'acte notarié pour cette cession, il est nécessaire d'actualiser le nom des acquéreurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune de Monestiés:

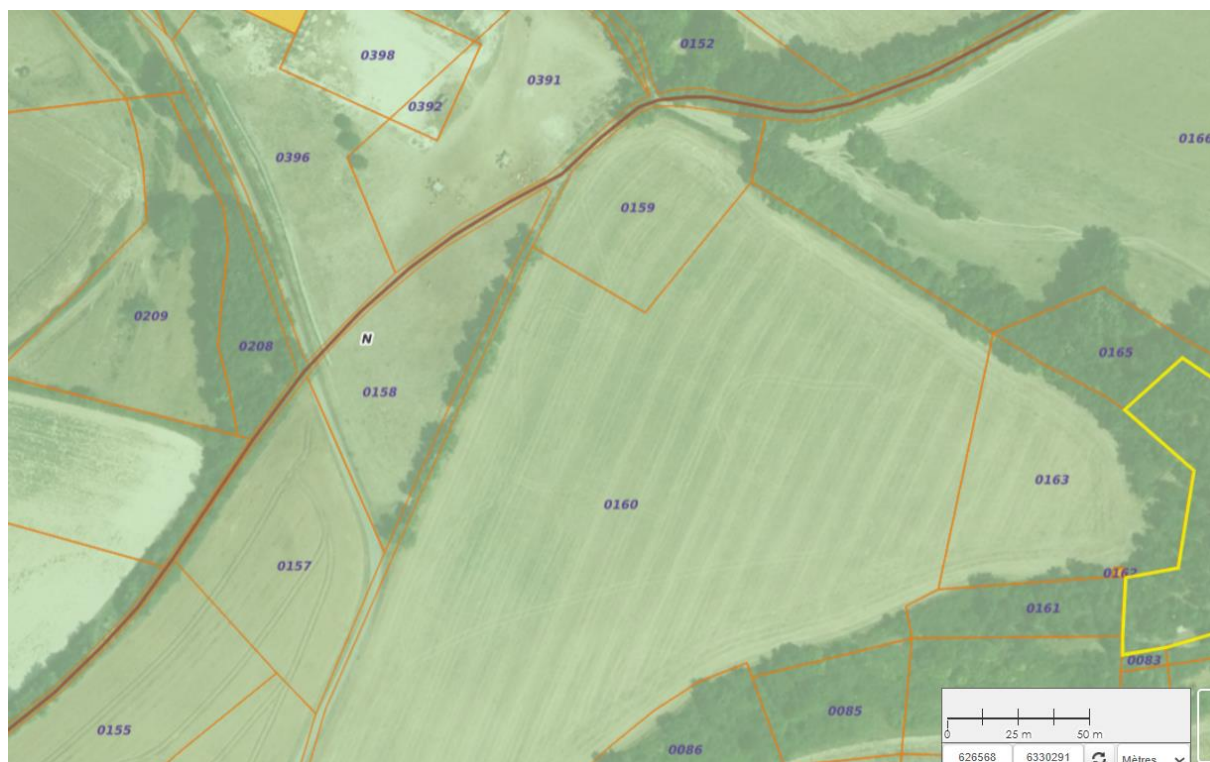
- Accepte le principe de la vente d'une section de l'impasse du Terrier qui doit faire l'objet d'un relevé de géomètre dont les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur, dans les règles et conditions fixées par la Loi n° 2024-1343 du 9 décembre 2004 art 62 II qui modifie l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- Décide de désaffecter cette impasse sur la partie qui sera cédée,
- Décide le déclassement d'une partie de cette voie en impasse correspondant à la partie désaffectée & cédée,
- Fixe le prix de vente à 700 €, frais à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche et à réaliser et signer tout acte nécessaire à l'accomplissement de cette décision,

2025D38 – REGULARISATION EMPRISE DE LA ROUTE LIEU-DIT LA BOUYSSSE ET PROJET DE CESSIION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL

A la lecture du plan cadastral, il apparait que la déviation de la route de la Bouysse a été réalisée il y a de nombreuses années (> 45 ans) entre les parcelles BE0157 et BE0158 sans pour autant avoir fait l'objet d'une régularisation par acte notarié. En effet, le tracé initial prévoyait d'emprunter le chemin rural ci-après représenté, et pour faciliter la trajectoire, il a été dévié entre ces deux parcelles.



Commune de Monestiés (81640 Tarn)
Séance 5 septembre 2025



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune de Monestiés:

Le chemin rural situé à La Bouysse n'est plus affecté à l'usage du public depuis plus de 40 ans, qui n'a pas lieu de l'utiliser. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement au riverain, en l'occurrence M. DUCROS Bernard, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à la régularisation de l'emprise de la route communale entre les parcelles BE0157 et BE0158,
- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Bouysse, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de cette enquête publique.

2025D39 : MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIES

M. le Maire donne lecture du courrier reçu en juillet 2025 émanant de Mme GISCLARD Sandra, pharmacienne à Monestiés :

Commune de Monestiés (81640 Tarn)
Séance 5 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Depuis deux semaines, les pharmaciens d'officine se mobilisent partout en France par une grève des gardes, dans le prolongement de leur grand rassemblement qui a eu lieu le 1er juillet à Paris. Ce faisant, ils dénoncent le projet du Gouvernement d'abaisser à 20-25 % le plafond des remises sur les médicaments génériques et la fixation à 15 % des remises sur les médicaments biosimilaires.

Ces remises commerciales sont une ressource essentielle au fonctionnement de nos pharmacies. Par une mesure d'apparence technique, le Gouvernement va ainsi priver le réseau officinal de 600 millions d'euros.

Les conséquences s'annoncent catastrophiques : 800 pharmacies sont menacées de fermeture, plus de 30 000 emplois, soit 1 à 2 par officine, pourraient être supprimés, et des millions de Français pourraient être privés de leur dernier lieu de santé de proximité.

La pharmacie dans laquelle je suis installée à Monestiés fait partie de ces officines menacées, et avec elle les 2 préparatrices qui y travaillent. Dans nos petites communes, la fermeture d'une pharmacie est d'autant plus grave. Alors que les patients peinent déjà à trouver un médecin disponible, ils perdront leur dernier professionnel de santé de proximité. Les services d'urgence hospitaliers seront leur dernier recours.

Plus qu'une problématique d'accès aux soins et aux médicaments et d'emploi, c'est aussi le risque de voir une commune dépérir : la pharmacie participe au lien social, à la vie communale, à l'activité économique. Alors que les fermetures de services publics et de commerces de proximité se multiplient, la pharmacie est l'un des derniers repères des habitants. Une pharmacie qui baisse le rideau, c'est tout un bassin de vie qui s'appauvrit.

Les pharmaciens poursuivront leurs actions jusqu'au retrait de cette mesure. Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette mobilisation et en appelons à votre soutien auprès du Gouvernement et de l'ensemble de vos interlocuteurs. Le sursaut de tous les acteurs concernés est essentiel pour la survie des pharmacies et vital pour l'avenir de nombreux territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire en l'assurance de ma respectueuse considération.

Mme GISCLARD Sandra, titulaire de la Pharmacie de Monestiés



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Apporte son soutien à la mobilisation des pharmaciens contre ces mesures susceptibles de fragiliser leur activité,
- Demande au gouvernement de retirer ce projet de loi visant à abaisser à 20-25% le plafond des remises sur les médicaments génériques et la fixation à 15% des remises sur les médicaments biosimilaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 19 H 00.

Le secrétaire de séance
Jean-Philippe PIETROPOLI

Le Maire de Monestiés
Denis MARTY